Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200398-20251211-D56_2025-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de SAINT BRIEUC
Mairie de LA CHEZE
(22210)
Tél. : 02.96.26.70.99
Email : mairie@lacheze.bzh

Délibération n°56/2025

Date de convocation :
4 décembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : **10** – Présents : **6** – Votants : **8**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 11 décembre 2025

Etaient présents : Mme HOLLEBECQ Marie-Gwénola, Mme MOISAN Régine, M. DELARCHE Olivier, Mme NOUVEL Laurence, M. LE VOT Gwénaël, M. PINSARD Fabien

Absents excusés et dépôts de pouvoir : M. RAULT Sébastien à Mme NOUVEL Laurence ; Mme FERRER-HOLLEBEBCQ Véronique à Mme HOLLEBECQ Marie-Gwénola

Absents : Mme HAGGENMILLER Stéphanie, M. Kévin POILVET

D56-2025 : Mandatement du ¼ des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

L'article L1612-1 du CGCT encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services municipaux.

En investissement, il est ainsi possible :
- d'engager et mandater dès le 1er janvier 2026 les restes à réaliser de l'année 2025,
- d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser. Il est proposé de calculer les 25 % sur les crédits votés au BP 2025.

Budget principal

Chapitre	BP 2025 + DM	Ouverture maximale de 25% du BP 2025	Ouverture anticipée des crédits 2026 du Budget Principal
21 – Immobilisations corporelles	274 270 €	68 568 €	68 568 €
23 – immobilisations en cours	177 135 €	44 284 €	44 284 €
Total des dépenses d'équipement	**451 405 €**	**112 852 €**	**112 852 €**

Budget annexe centre de santé

Chapitre	BP 2025 + DM	Ouverture maximale de 25% du BP 2025	Ouverture anticipée des crédits 2026 du Budget Principal
21 – Immobilisations corporelles	21 933 €	5 483.25 €	5483€
Total des dépenses d'équipement	**21 933 €**	**5 483.25 €**	**5 483 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

– d'autoriser à engager, liquider et mandater sur le budget de la commune avant le vote du budget 2026 les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 112 852€ au total, dont :

Pour le chapitre 21 = 68 568€,
Pour le chapitre 23 = 44 284€

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200398-20251211-D56_2025-DE

– d'autoriser à engager, liquider et mandater sur le budget annexe du centre de santé communal de la commune avant le vote du budget 2026 les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 5 483€ au total, dont :

Pour le chapitre 21 = 5 483€

Le secrétaire de séance,
Olivier DELARCHE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marie-Gwénola HOLLEBECQ